

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 173/2022

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Rue de Saint Omer – Sté DS Littoral

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 21/06/2022 – de Mme BUI Morgane– de la Sté DS Littoral – 26 rue de l'Abbé Grégoire – 59760 GRANDE-SYNTHE.

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour des travaux de ENEDIS modification de branchement en terre– rue de St Omer ;

A R R E T E:

ARTICLE 1 : Le stationnement et le dépassement seront interdits, rue de Saint Omer, pour des travaux de Enedis modification de branchement en terr, à partir du 13/07/2022 pour une durée d'intervention des travaux de 45 jours calendaires.

ARTICLE 2 : La Sté DS Littoral – 26 rue de l'Abbé Grégoire – 59760 GRANDE-SYNTHE, chargée des travaux, mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – [email : voirie.dunkerque@lenord.fr](mailto:voirie.dunkerque@lenord.fr) –

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – [e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

- Mme BUI Morgane– de la Sté DS Littoral – 26 rue de l'Abbé Grégoire – 59760 GRANDE-SYNTHE - [e-mail : 2225028915.222501DAC02.01@captidec.fr](mailto:2225028915.222501DAC02.01@captidec.fr)

Fait à HERZEELE, le 27 juin 2022

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 27 juin 2022

Le Maire,
S.FRANCKE

